

Règlement du TOP RÉGIONAL DÉTECTION

Provence Alpes Côte d'Azur

Document de référence : Règlements administratifs et sportifs fédéraux en vigueur

Article 1: Conditions de Participation

Ce tournoi est ouvert à tous les joueurs ou joueuses **licencié(e) compétitions ou loisirs à la FFTT pour la saison en cours**, appartenant aux catégories suivantes :

- 2015 filles
- 2016 garçons
- 2016 filles
- 2017 garçons
- 2017 filles
- 2018 et + garçons
- 2018 et + filles

Article 2:

Les règlements fédéraux seront appliqués. La présentation de la licence est obligatoire.

Article 3 : Conditions matérielles

Des balles blanches en plastique ne seront pas fournies par la Ligue.

Article 4 : Déroulement des parties

Pour la catégorie 2015 (F) et 2016 (G et F), les parties se dérouleront au meilleur des 5 manches.

Pour les catégories 2017 et plus, et en fonction du nombre d'engagé(e)s, le Juge Arbitre et /ou l'ETR pourra adapter la formule compétitive afin de respecter le côté sportif.

Article 5 : Tableaux

Chaque joueur ou joueuse ne peut s'inscrire que dans le tableau de sa catégorie d'âge.

Le montant de l'inscription (paiement uniquement via HelloAsso) est fixé à 5 €.

Important : les clubs devront inscrire les enfants **via la plateforme HelloAsso**, jusqu'au 29 janvier 2016 à 12 heures.

Aucune inscription ne sera prise en compte après cette date.

Les tableaux suivants sont organisés :

- 2015 filles
- 2016 garçons
- 2016 filles
- 2017 garçons
- 2017 filles
- 2018 et + garçons
- 2018 et + filles

NB : suivant l'article 4, le Juge Arbitre se réserve le droit d'adapter la formule compétitive et/ou de regrouper des catégories (âge et/ou sexe).

Article 6 : Surclassement

L'Equipe Technique Régionale (ETR) se réserve la possibilité de surclasser une joueuse ou un joueur appartenant à la liste de détection régionale.

Article 7 : Formule de la journée

Le déroulement de la journée régionale de détection s'effectuera de la manière suivante :

► Ateliers ou séances d'entraînement de 10h00 à 12h30

La matinée est encadrée par les éducateurs de club, de comité et de ligue présents pour l'occasion.

► Compétition de 13h30 à 16h30

Chaque compétiteur est assuré de faire au moins 3 parties dans l'après-midi, néanmoins l'article 4 ci-avant établi sera à prendre en considération sur l'adaptation de la formule compétitive.

► Fin 17h-17h15 après les remises de récompenses.

Article 8 : Autres dispositions

Le Juge Arbitre sera seul habilité à prendre :

1. Toutes dispositions nécessaires pour résoudre les cas non prévus au présent règlement
2. Les sanctions éventuelles pour assurer le bon déroulement de l'épreuve

Article 9 : Réclamation

Toute réclamation sportive sera traitée par la commission sportive régionale, en concertation avec l'Equipe Technique Régionale (ETR)

Article 10 :

Le fait de s'inscrire à la compétition implique l'acceptation du présent règlement

Article 11 :

Le capitanat n'est pas autorisé

Article 12 :

Les 3 premier(e)s de chaque tableau seront récompensé(e)s

Les podiums auront lieu dès la fin de la compétition

Article 13 :

La Journée Régionale de Détection sert à sélectionner les joueur(se)s pour le groupe régional détection, pour des sélections régionales, et pour les stages nationaux (catégorie 2017 et plus jeunes)

Les sélections sont sous l'égide de l'ETR et des responsables de la Détection.

Article 14 :

Toutes absences non excusées le jour de la compétition seront sanctionnées par une amende de 20 € par joueur(se) manquant(e)

Responsables de l'épreuve : Equipe Technique Régionale